



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **réunion extraordinaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2019-2020** tenue le jeudi 28 mai 2020, en webinaire.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Informations
 4. Élections aux instances de l'UQAM
 - 4.1 Commissions des études (3 postes)
 - 4.2 Sous-commission des ressources (3 postes)
 5. Dispositions pour assurer un enseignement de qualité
-

1. Élection à la présidence d'assemblée

Le président, Michel Lacroix, souhaite la bienvenue aux participant.es à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Michel Lacroix, appuyée par Henriette Bilodeau, Julia Poyet, qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participant.es à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion et précise que le caractère extraordinaire n'en nécessite pas l'adoption.

3. Informations

Le président, Michel Lacroix, explique le contexte ayant mené à tenir virtuellement deux assemblées générales à deux semaines d'intervalle. D'abord la nécessité de procéder à des élections permettant de combler les postes vacants de membres professeur.es aux instances de l'UQAM avant l'Assemblée générale statutaire pour procéder à la nomination des professeur.es élu.es par la Commission des études et par le Conseil d'administration avant la fin de l'année 2019-2020. Également, une résolution sur les conditions de travail sera présentée au point 5.

Michel Lacroix présente un bilan des démarches du SPUQ et des ententes conclues avec le Service du personnel enseignant (SPE) au cours des dernières semaines. On apprend qu'une lettre d'entente obtenue vise à reconnaître le caractère exceptionnel de la situation tout en spécifiant qu'elle ne peut servir d'explication ou de précédent afin de procéder à un virage forcé vers la formation à distance. Cette lettre d'entente protège spécifiquement la propriété intellectuelle des professeur.es et maîtres de langue en ce qui concerne le matériel pédagogique produit dans le cadre de l'enseignement à distance. En revanche, le SPE refuse de s'engager à effacer des dettes de cours pour les membres dont les cours d'été auraient été annulés moins d'un mois avant le début de la session ou pour ceux et celles ayant subi de fortes pressions pour abandonner leur cours. Le SPE refuse également de reconnaître la surcharge de travail et d'offrir des mesures concrètes pour aider les professeur.es ou maîtres de langue qui sont des proches aidant.es ou qui doivent s'occuper de jeunes enfants. Le président insiste sur la légitimité de ces demandes qui nécessitent un appui formel de l'Assemblée générale.

On apprend que le SPE a refusé les propositions d'aménagement de la période de congé sabbatique pour les professeur.es bénéficiant d'un congé en 2019-2020 ou en 2020-2021.

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

En ce qui concerne les conditions concrètes du télétravail et les conséquences potentiellement néfastes pour la santé d'un environnement de travail inadéquat, on apprend que les deux premières vice-présidentes du SPUQ, Henriette Bilodeau et Geneviève Hervieux, assistées de la professeure Élise Ledoux, du Département des sciences de l'activité physique, ont mobilisé le comité paritaire Santé et sécurité au travail sans, pour l'instant, obtenir des propositions d'amélioration.

Le président mentionne que l'accès au campus, actuellement réservé à la poursuite des activités de recherche, s'étendra aux professeur.es et maîtres de langue du campus central et les directions de département en assumeront la gestion. On apprend que l'accès sera limité aux activités nécessitant des infrastructures spécifiques et non disponibles en télétravail. L'accès sera étendu aux étudiant.es des cycles supérieurs, non seulement comme auxiliaires de recherche, mais aussi pour leurs propres recherches de maîtrise ou de doctorat pourvu que cela nécessite des infrastructures spécifiques. La bibliothèque sera accessible pour aller chercher des documents réservés à l'avance.

On apprend que des rencontres ont permis de documenter les difficultés relativement à la situation des membres qui sont parents de jeunes enfants ou proches aidant.es et un dossier a été transmis à nos représentant.es à la FP-CSN afin d'alerter le ministère à ce sujet. Le président mentionne avoir transmis ces informations aux scientifiques en chef du Canada et du Québec. Il rapporte qu'une rencontre des président.es des syndicats de la FQPPU avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur permettra notamment d'aborder cette question.

Le président évoque la question du renouvellement de contrat, de l'acquisition de la permanence et de l'évaluation statutaire et des démarches effectuées par Henriette Bilodeau et Geneviève Hervieux pour limiter l'impact de la pandémie sur l'évaluation des dossiers. Il informe les membres des accommodements obtenus lors des rencontres du Comité des relations de travail. On apprend que le SPE accepte que soient exclues les huit semaines de pandémie du dossier d'évaluation sans empêcher les membres évalués d'y faire référence.

Par ailleurs, des collègues nous ont annoncé que leur département prévoyait voter des résolutions pour repousser à l'automne 2021, les évaluations statutaires prévues à l'automne 2020. On peut estimer crucial d'épargner aux collègues cet exercice en contexte de pandémie. Le président souligne la pertinence d'une réflexion sur l'évaluation et non seulement une réponse ponctuelle à la situation exceptionnelle que nous vivons.

4. Élections aux instances de l'UQAM

- 4.1 Commission des études (3 postes)
- 4.2 Sous-commission des ressources (3 postes)

Présentation de la procédure

La secrétaire générale du SPUQ présente la procédure encadrant l'élection des membres professoraux aux instances de l'UQAM pour les postes où il y a vacance. Au préalable, elle rappelle que, même s'il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire du syndicat, la convocation à l'assemblée d'élections, conformément à la convention collective, a été faite conjointement par le SPUQ et l'Université; au moment des élections, une personne qui représente l'Université peut assister à l'assemblée d'élections, ce qui est le cas aujourd'hui où, monsieur Jean-Philippe Gingras, directeur du Secrétariat des instances, est présent.

Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections

Sur proposition de Catherine Gosselin, appuyée par Michel Laporte, Julia Poyet, qui accepte, est élue présidente d'élections.

Sur proposition de Julia Poyet, appuyée par Henriette Bilodeau, Catherine Gosselin, qui accepte, est élue secrétaire d'élections.

Présentation de la liste officielle des candidatures reçues

La secrétaire d'élections présente la liste officielle des candidatures retenues par le directeur du Secrétariat des instances de l'Université, d'une part, et par la secrétaire générale du SPUQ, d'autre part, aux différents postes à pourvoir à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources.

Désignation de trois (3) membres professeurs provenant de la Faculté de communication, de la Faculté de science politique et de droit et de la Faculté des sciences humaines à la Commission des études de l'UQAM :

Faculté de communication

- Pierre Barrette, professeur
École des médias

Faculté de science politique et de droit

- Issiaka Mandé, professeur
Département de science politique

Faculté des sciences humaines

- Benjamin Deruelle, professeur
Département d'histoire

Désignation de trois (3) membres professeure, professeurs représentant les professeures, professeurs de l'École des sciences de la gestion, de la Faculté de science politique et de droit et de la Faculté des arts à la Sous-commission des ressources de l'UQAM :

École des sciences de la gestion

- Robert Robillard, professeur
Département des sciences comptables

Faculté de science politique et de droit

- Stéphanie Bernstein, professeure
Département des sciences juridiques

Faculté des arts

- Carole Marceau, professeure
École supérieure de théâtre

La présidente d'assemblée invite les candidat.es à présenter les raisons qui les ont amenés à poser leur candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes.

Élections

La secrétaire d'élections mentionne le caractère exceptionnel de la situation, soit la tenue d'une assemblée d'élections à distance obligeant un changement de procédure d'élections et nécessitant l'utilisation d'un logiciel d'enregistrement sécuritaire et anonyme des votes. Elle informe les membres de l'entente établie à cet égard par le directeur du Secrétariat des instances et par la secrétaire générale du SPUQ.

La secrétaire d'élections informe l'Assemblée que le personnel du SPUQ, Roxane Beauchemin et Michel Leclerc, agiront à titre de scrutatrice, scrutateur et dresseront la liste des membres votant, soit les membres

présents à l'ouverture de l'assemblée d'élections. Elles, ils recevront un courriel comprenant un hyperlien leur permettant d'accéder aux bulletins de vote.

Elle rappelle l'article 7 de la convention collective des professeurs, professeures de l'Université du Québec à Montréal selon laquelle les personnes représentant le corps professoral à la Commission des études sont élues par l'ensemble des professeur.es, alors que les personnes représentant les professeur.es à la Sous-commission des ressources sont élues par les professeur.es de chacune des facultés concernées (École des sciences de la gestion, Faculté de science politique et droit, Faculté des arts).

Le vote pour l'élection des professeur.es à la Sous-Commission des études a nécessité la suspension de l'Assemblée d'élections pour une période approximative de 75 minutes. Le temps d'attente a été transformé en une période de discussion.

Proclamation des résultats

À la suite de la vérification des votes par les scrutatrices, scrutateurs de même que par la secrétaire d'élections, les résultats suivants sont proclamés par la présidente d'élections :

COMMISSION DES ÉTUDES

Faculté de communication

Pierre Barrette :	Votes pour :	138
	Votes contre :	6
	Abstentions :	14

Pierre Barrette est déclaré élu.

Faculté de science politique et de droit

Issiaka Mandé :	Votes pour :	138
	Votes contre :	5
	Abstentions :	15

Issiaka Mandé est déclaré élu.

Faculté des sciences humaines

Benjamin Deruelle :	Votes pour :	144
	Votes contre :	2
	Abstentions :	12

Benjamin Deruelle est déclaré élu.

À la suite de la vérification des votes par les scrutatrices, scrutateurs de même que par la secrétaire d'élections, les résultats suivants sont proclamés par la présidente d'élections :

SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

École des sciences de la gestion

Robert Robillard :	Votes pour :	25
	Vote contre :	1
	Abstentions :	4

Robert Robillard est déclaré élu.

Faculté de science politique et de droit

Stéphanie Bernstein :	Votes pour :	10
	Vote contre :	0
	Abstention :	1

Stéphanie Bernstein est déclarée élue.

Faculté des arts

Carole Marceau :	Votes pour :	19
	Vote contre :	1
	Vote annulé :	1

Carole Marceau est déclarée élue.

La présidente d'élections remercie les professeur.es qui quittent leur fonction au terme de leur mandat à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources.

La présidente d'élections félicite les personnes élues, en même temps qu'elle remercie les participant.es.

Le directeur du Secrétariat des instances félicite les personnes élues et remercie le SPUQ pour l'organisation des élections dans le cadre de son assemblée générale.

Levée de l'assemblée d'élections à 15 h 20.

5. Disposition pour assurer un enseignement de qualité

Le président contextualise le projet de résolution en mentionnant que le caractère exceptionnel de situation sanitaire perdurant, il s'avère important de transposer dans une résolution le résultat des réflexions tenues avec les différents groupes de professeur.es et maîtres de langue. Bien que la situation sanitaire soulève de nombreux enjeux, quatre enjeux majeurs sont évoqués dans le projet de résolutions : 1) l'alourdissement de la tâche d'enseignement; 2) la situation des personnes proches aidantes et des parents d'enfants d'âge scolaire et préscolaire; 3) la situation des professeur.es et maîtres de langue n'ayant pas la permanence et 4) les dépenses occasionnées par la situation de télétravail.

Le président résume les décisions des instances de l'UQAM relativement aux modalités d'enseignement (en présence ou à distance) à l'automne 2020, basées sur les recommandations de la Direction de la santé publique. Il souligne que la surcharge de travail liée à la transformation des cours donnés en présentiel pour les enseigner à distance n'est pas actuellement balisée par la convention collective.

Il rappelle les demandes du SPUQ, lors du renouvellement de la convention collective en 2014-2016, de reconnaître tout cours à distance comme représentant l'équivalent de 50 % de plus en termes de charge d'enseignement. Cette demande avait été refusée et le fut encore lors de la négociation en 2018. Il s'avère important de revenir à la charge au moment où il y a une augmentation des cours en non-présentiel. Le président rappelle que le Conseil syndical de février, où la question des cours à distance avait été soumise à la réflexion des membres, a permis de constater que peu de conventions collectives de syndicats abordaient cette question. Toutefois, dans le cas où la convention collective le prévoit, les cours à distances représentent de 150 % à 200 % de la tâche normale. On apprend également que l'Association des professeur.es de l'Université d'Ottawa a convenu, par lettre d'entente, que chaque cours de trois crédits donnés à distance dans la période actuelle compterait pour 5,25 crédits dans la tâche d'enseignement.

Michel Lacroix considère que le maintien de notre demande de 4,5 crédits (50 % de plus que la tâche normale) apparaît donc raisonnable.

Le président rappelle que les professeure.s et les maîtres de langue, parents ou proches aidant.es, n'ont plus le soutien des services scolaires ou sociaux en raison du confinement ce qui réduit les heures pour l'enseignement et la recherche.

Le président souligne l'importance d'être sensibles à la situation des professeur.es et maîtres de langue non permanents qui bénéficient de dégrèvement risquant d'être grevé par le temps à consacrer à la réorganisation des contenus pour faciliter l'enseignement à distance.

En ce qui concerne l'équipement nécessaire à la prestation du travail, selon les normes de la CNESST, il s'agit d'une responsabilité incombant à l'employeur et le SPE ne donne pas de réponse claire à nos demandes. Pourtant, une lettre d'entente a été conclue entre l'Association des professeur.es et la direction de l'Université d'Ottawa permettant de dégager 2 500 \$ pour chaque professeur pour l'achat de matériel adéquat.

Le président expose la démarche et rassure les membres sur l'intention du projet de résolution qui ne vise pas un affrontement avec la direction, mais une tentative de trouver une entente basée sur notre analyse collective de la situation et ses conséquences sur la communauté. L'esprit de la résolution vise donc la mise en avant de la solidarité entre les membres du corps professoral, la réaffirmation des demandes historiques, la demande adressée à la direction de reconnaître l'existence des problèmes, de s'ouvrir à la discussion et à la recherche de solutions.

On procède à la lecture du projet de résolution

AUTOMNE 2020 : DISPOSITIONS POUR ASSURER UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ ET PRÉSERVER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le souci d'assurer toutes les conditions nécessaires à un enseignement de qualité;

ATTENDU les principes de la liberté académique, de la propriété intellectuelle des contenus d'enseignement, et de l'équité dans la répartition de la charge de travail;

ATTENDU que les mesures de confinement et le télétravail mettent à mal le principe, garanti par la convention collective, de la conciliation entre vie personnelle et professionnelle;

ATTENDU l'annonce que la session d'automne 2020 sera principalement en formation à distance et qu'elle aura pour conséquence d'entraîner une surcharge de travail et de prolonger les conditions de télétravail;

ATTENDU la nécessité de veiller à la santé physique et psychologique de l'ensemble des membres de la communauté universitaire;

ATTENDU que l'interaction directe entre professeur.es ou maîtres de langue et étudiant.es est une composante essentielle de la formation;

ATTENDU l'engagement de la Direction de l'UQAM à augmenter le soutien pour la préparation et la tenue des cours de l'automne 2020, notamment par l'embauche d'auxiliaires, lequel.es sont appelé.es à jouer un rôle pédagogique de premier plan;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPUQ :

RÉAFFIRME que l'enseignement à distance dans ces circonstances exceptionnelles et temporaires de pandémie ne signifie pas la création de « cours à distance » pérenne;

RAPPELLE que les professeur.es et maîtres de langue sont libres de déterminer le format et les méthodes de leur enseignement, dans le respect des contraintes sanitaires et des règlements de l'UQAM (règlement n° 5, *Règlement des études de premier cycle*; règlement n° 8, *Règlement des études de cycles supérieurs*; règlement n° 18, *Règlement sur les infractions de nature académique*);

APPELLE à la mise en commun entre collègues, des expériences et des pratiques d'enseignement en « non-présentiel »;

DEMANDE à la Commission des études de permettre la tenue du plus grand nombre de séances possible en présence, y compris les évaluations, en modulant au besoin la taille des groupes, tout en s'assurant que l'ensemble des étudiant.es y aient accès par des mesures d'accommodement idoines;

DEMANDE au Vice-recteur à la vie académique

- de garantir le soutien d'auxiliaires d'enseignement, de conseillers pédagogiques et de technopédagogues, ceci sur la base de paramètres clairs, communs et connus par les professeur.es et maîtres de langue, quelle que soit la faculté ou le département;
- de confier aux départements le soin de veiller à la répartition des ressources d'auxiliaires d'enseignement, de conseillers pédagogiques et de technopédagogues;
- de faire rapport à la Sous-commission des ressources des budgets d'auxiliaires d'enseignement dégagés spécifiquement pour la session d'automne 2020;

DEMANDE au Vice-recteur au Développement humain et organisationnel

- de reconnaître dans la tâche d'enseignement que tout cours adapté pour la formation à distance dans le cadre de la pandémie entraîne une charge supplémentaire de 50 % en termes de crédits accordés à la professeure, au professeur ou maître de langue;
- d'alléger (sans conséquence de « dette ») la charge d'enseignement pour l'année 2020-2021, à titre exceptionnel, pour les professeur.es et maîtres de langue ayant la charge de jeunes enfants ou des proches qui requièrent des soins;
- de supprimer toute dette de cours pour l'année 2020-2021 pour les professeur.es et maîtres de langue qui ont vu leurs cours annulés ou qui ont été dans l'obligation de se retirer de leurs cours d'été, étant données la surcharge de travail occasionnée par les conséquences de la pandémie à la fin de la session d'hiver 2020 ainsi que les difficultés de conciliation vie personnelle/vie professionnelle;
- de prolonger d'une année les dégrèvements à l'embauche pour les professeur.es en début de carrière;
- de garantir la création d'un fonds COVID-19 pour les dépenses occasionnées par le télétravail (fournitures de bureau, équipement audio et vidéo, etc.), afin de réduire les risques sur la santé associés au télétravail, ceci à la hauteur de 2 500 \$ par professeur.e et maître de langue.

Amendement

Il est proposé par Chantal Aurousseau, appuyée par Elsa Galerand, de retirer l'élément « APPELLE à la mise en commun entre collègues, des expériences et des pratiques d'enseignement en « non-présentiel ».

Le vote est demandé.

Pour : 22
Contre : 20
Abstention : 11

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Amendement à l'amiable

Il est proposé par François Bergeron d'ajouter, à la dernière puce de l'élément « Demande au vice-recteur au Développement humain et organisationnel », après « télétravail » : « liées à l'enseignement, à la recherche, et au service à la collectivité ».

Amendement

Il est proposé par Benoit Duguay, appuyé par Marie-Christine Beaudry, d'ajouter, sous le point « rappelle », après « dans le respect des contraintes sanitaires » : « de leur santé physique et psychologique ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Amendement à l'amiable

L'expression « jeunes enfants » est remplacée par l'expression légale « enfants à charge ».

Une discussion s'amorce sur l'importance d'établir des règles concernant l'autorisation d'enregistrer (audio et vidéo) les cours et d'assurer que soient protégés les droits d'auteurs, d'autrices, les limites à l'usage et à la diffusion des contenus, ainsi que de prévoir des sanctions pour le non-respect de ces règles. Le Comité exécutif s'engage à élaborer un projet de résolution sur cette question après consultation auprès des membres professeur.es à la Commission des études et la soumettre à l'assemblée générale statutaire du 11 juin.

Le vote sur la proposition est demandé.

20AG483 AUTOMNE 2020 : DISPOSITIONS POUR ASSURER UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ ET PRÉSERVER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU le souci d'assurer toutes les conditions nécessaires à un enseignement de qualité;
- ATTENDU les principes de la liberté académique, de la propriété intellectuelle des contenus d'enseignement, et de l'équité dans la répartition de la charge de travail;
- ATTENDU que les mesures de confinement et le télétravail mettent à mal le principe, garanti par la convention collective, de la conciliation entre vie personnelle et professionnelle;
- ATTENDU l'annonce que la session d'automne 2020 sera principalement en formation à distance et qu'elle aura pour conséquence d'entraîner une surcharge de travail et de prolonger les conditions de télétravail;
- ATTENDU la nécessité de veiller à la santé physique et psychologique de l'ensemble des membres de la communauté universitaire;
- ATTENDU l'interaction directe entre professeur.es ou maîtres de langue et étudiant.es est une composante essentielle de la formation;
- ATTENDU l'engagement de la Direction de l'UQAM à augmenter le soutien pour la préparation et la tenue des cours de l'automne 2020, notamment par l'embauche d'auxiliaires, lequel.les sont appelé.es à jouer un rôle pédagogique de premier plan;

IL EST RESOLU QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SPUQ :

RÉAFFIRME que l'enseignement à distance dans ces circonstances exceptionnelles et temporaires de pandémie ne signifie pas la création de « cours à distance » pérenne;

RAPPELLE que les professeur.es et maîtres de langue sont libres de déterminer le format et les méthodes de leur enseignement, dans le respect des contraintes sanitaires, de leur santé physique et psychologique et des règlements de l'UQAM (règlement n° 5, *Règlement des études de premier cycle*; règlement n° 8, *Règlement des études de cycles supérieurs*; règlement n° 18, *Règlement sur les infractions de nature académique*);

DEMANDE à la Commission des études de permettre la tenue du plus grand nombre de séances possible en présence, y compris les évaluations, en modulant au besoin la taille des groupes, tout en s'assurant que l'ensemble des étudiant.es y aient accès par des mesures d'accommodement idoines;

DEMANDE au vice-recteur à la Vie académique

- de garantir le soutien d'auxiliaires d'enseignement, de conseillers pédagogiques et de technopédagogues, ceci sur la base de paramètres clairs, communs et connus par les professeur.es et maîtres de langue, quelle que soit la faculté ou le département;
- de confier aux départements le soin de veiller à la répartition des ressources d'auxiliaires d'enseignement, de conseillers pédagogiques et de technopédagogues;
- de faire rapport à la Sous-commission des ressources des budgets d'auxiliaires d'enseignement dégagés spécifiquement pour la session d'automne 2020;

DEMANDE au vice-recteur au Développement humain et organisationnel

- de reconnaître dans la tâche d'enseignement que tout cours adapté pour la formation à distance dans le cadre de la pandémie entraîne une charge supplémentaire de 50 % en termes de crédits accordés à la professeure, au professeur ou maître de langue;
- d'alléger (sans conséquence de « dette ») la charge d'enseignement pour l'année 2020-2021, à titre exceptionnel, pour les professeur.es et maîtres de langue ayant des enfants à charge ou des proches qui requièrent des soins;
- de supprimer toute dette de cours pour l'année 2020-2021 pour les professeur.es et maîtres langue qui ont vu leurs cours annulés ou qui ont été dans l'obligation de se retirer de leurs cours d'été, étant données la surcharge de travail occasionnée par les conséquences de la pandémie à la fin de la session d'hiver 2020 ainsi que les difficultés de conciliation vie personnelle/vie professionnelle;
- de prolonger d'une année les dégrèvements à l'embauche pour les professeur.es en début de carrière;
- de garantir la création d'un fonds COVID-19 pour les dépenses occasionnées par le télétravail liées à l'enseignement, la recherche et aux services aux collectivités (fournitures de bureau, équipement audio et vidéo, etc.), afin de réduire les risques sur la santé associés au télétravail, ceci à la hauteur de 2 500 \$ par professeur.e et maître de langue.

Pour : 58

Contre : 1

Abstention 0

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Levée de la réunion à 17 h 10.

Le président,

La secrétaire générale,

Michel Lacroix

Catherine Gosselin

Liste des documents présentés (Assemblée générale extraordinaire du SPUQ, jeudi 28 mai 2020)

1. Projet d'ordre du jour
2. Candidatures pour l'assemblée d'élections aux instances de l'UQAM, Assemblée générale extraordinaire du SPUQ, le 28 mai 2020
3. SPUQ, projet de résolution : « Automne 2020 : dispositions pour assurer un enseignement de qualité et préserver les conditions de travail »